

DOSSIER

3 QUESTIONS À MICHEL TERRIOUX, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION LOGEMENT DU MEDEF ILE-DE-FRANCE



QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU RAPPORT 2017 DE LA COMMISSION LOGEMENT QUE VOUS PRÉSIDEZ ?

L'enseignement majeur retenu par la Commission Logement est l'affirmation des entreprises franciliennes du MEDEF Ile-de-France d'une politique régionale du logement. Cette politique, pour la première fois affirmée à la veille des élections présidentielles et législatives, souligne que notre Région ne peut être attractive sans une politique novatrice pour les cinq prochaines années. Les membres de la Commission ont fait 6 constats et 52 propositions :

- Le foncier et comment construire plus ?
- Pour une fiscalité compétitive et équitable en Ile-de-France.
- Commerces, bureaux, immobilier d'entreprise : des opportunités à saisir ?

- Le logement social : un tournant ?
- Quel financement du logement en Ile-de-France ?
- La gouvernance en Ile-de-France.

COMMENT LIBÉRER LE FONCIER ET AMÉLIORER LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION ?

L'enjeu majeur est de provoquer une offre de construction notamment en première et deuxième couronnes. L'objectif de construction, en raison des évolutions démographiques et de vieillissement de la population, est de 90 000 logements et non plus de 70 000 logements retenus par la loi sur le Grand Paris. La politique du foncier n'est pas nouvelle. Le foncier existe largement dans notre Région. Il convient de le rendre abordable puisqu'il peut représenter jusqu'à 40 % du prix de revient du logement. Le financement du logement dans le parc privé et dans le parc social est naturellement différent mais aujourd'hui l'atout n° 1 est celui des taux d'intérêt qui restent encore bas.

VOUS PRÉCONISEZ UNE POLITIQUE CONCERTÉE DU LOGEMENT EN ILE-DE-FRANCE. QUELS DEVRAIENT EN ÊTRE LES PRINCIPAUX AXES ?

Les politiques du logement en Ile-de-France doivent être mises en œuvre par les maires responsables des permis de construire dans le cadre des concertations avec tous les autres acteurs qui interviennent au coup par coup, à l'exception des administrateurs de biens et des syndics de copropriété. Cette concertation doit reposer sur la fin des prises de position idéologiques opposant propriétaires et locataires, parc privé et parc social, etc. Il convient donc d'user de pédagogie et de mettre en œuvre des politiques de communication correspondant aux besoins des franciliens quels que soient leurs ressources et leurs lieux de résidence dans cette belle région.